

Pour engager un-e apprenti-e...

Si votre entreprise souhaite engager un-e candidat-e à la formation professionnelle, le contrat d'apprentissage et le dossier complet du/de la futur-e apprenti-e doivent parvenir au service de la formation professionnelle de l'OFPC avant le 30 juin. Plusieurs documents doivent être intégrés au dossier pour permettre l'approbation du contrat : pièce d'identité, certificat d'aptitude médicale, bulletin scolaire, permis de travail. En fonction de la formation envisagée, d'autres pièces devront également être jointes (une check-list complète figure sur le site www.geneve.ch/formation_professionnelle/dossier_inscription.asp). Si tout est en ordre, le service de la formation professionnelle se chargera de l'inscription de l'apprenti-e auprès du centre de formation professionnelle concerné (voir également la rubrique ci-contre), qui lui communiquera directement les informations nécessaires en vue de la rentrée.

Recrutements en direct à la Cité des métiers et de la formation

La prestation «Recrutement en direct» est ouverte à toute personne intéressée par un apprentissage. Elle donne la possibilité d'entrer directement en contact avec une entreprise formatrice et de faire valoir son intérêt et sa motivation. Pour les entreprises, c'est le moyen de rencontrer des candidat-e-s en vue d'un engagement et de rappeler les exigences de la formation. Il s'agit donc avant tout d'une prestation de mise en relation, qui ne débouche pas automatiquement sur la signature d'un contrat d'apprentissage.

Les entreprises intéressées peuvent s'inscrire à l'OFPC, *par mail* : liliane.bapst@etat.ge.ch ou *par téléphone* : 022 388 45 97.

Prochaines dates : les *mercredis* 11, 18 et 25 mai, 8, 15 et 22 juin, 6 juillet.

Inscription dans les écoles professionnelles

Cette année, les candidat-e-s aux apprentissages d'employé-e de commerce, de gestionnaire du commerce de détail, d'assistant-e du commerce de détail, d'assistant-e en pharmacie et d'horticulteur-trice doivent s'inscrire eux-mêmes dans les écoles professionnelles. Une journée d'inscription aura lieu pendant la deuxième quinzaine de juin : les candidat-e-s en seront informés individuellement, dès réception de leur dossier à l'OFPC.

Dates de rentrée scolaire en Suisse romande

Neuchâtel et Berne (francophone) : 15 août
 Vaud, Valais et Jura : 22 août
 Fribourg : 25 août
 Genève : 29 août

Soutien aux entreprises formatrices

Cette année, l'OFPC va engager durant la période estivale des étudiant-e-s chargés d'offrir de l'aide aux entreprises qui s'appêtent à accueillir un-e apprenti-e. Ces collaborateur-trice-s se déplaceront dans l'entreprise pour aider le/la formateur-trice et l'apprenti-e à préparer le dossier d'entrée en formation. Cette prestation est destinée aux nouveaux formateurs, plus particulièrement dans les petites entreprises (jusqu'à 10 employé-e-s). Elle sera aussi proposée à toute entreprise formatrice qui engage un-e nouvel-le apprenti-e à la prochaine rentrée et dont le dossier est incomplet.

Pour tout renseignement :
interface@etat.ge.ch
 022 388 44 71